



## Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2017-007

Eure Numérique

Réunion du 28 avril 2017

Objet : **Modification du tableau des effectifs**

La phase opérationnelle de déploiement du haut et du très haut débit va largement s'intensifier d'ici la fin de l'année 2017. Des travaux d'ampleur vont être lancés sur l'ensemble du territoire départemental. Le SMO va donc devoir renforcer sa présence "terrain" pour, d'une part, s'assurer de la bonne réalisation des travaux et, d'autre part, assurer l'interface avec les autorités locales pour toutes les questions et/ou litiges qui pourraient apparaître avec les gestionnaires de domaine publics ou privés.

Les techniciens déjà présents, au nombre de deux, auront, sur la même période, une phase de validation d'études avant travaux importante tant en qualité qu'en quantité. Un accroissement d'activité temporaire doit donc être anticipé en prévoyant une phase de formation nécessaire de l'agent. Cet accroissement temporaire d'activités ne justifie cependant pas la création d'un emploi permanent. En effet, la phase d'analyse des études des entreprises s'étalera dans le temps et sera dégressive à partir de la fin de l'année 2018. Les deux emplois permanents déjà créés pourront donc faire face à la présence sur les lieux de réalisation des chantiers de façon plus libre à l'issue de cette première période.

Afin de compléter les effectifs du syndicat mixte ouvert Eure Numérique et de faire face à l'accroissement temporaire d'activités, il est proposé de créer le poste non permanent suivant qui sera pourvu par un agent non-titulaire :

- Technicien en télécommunications recruté dans les conditions correspondant à ce qui peut être applicable aux agents comparables de la catégorie B.

Il est donc proposé au comité syndical d'approuver la délibération suivante :

### Syndicat mixte ouvert Eure Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX  
Tél : 02 32 31 93 09  
Fax : 02 32 60 45 18  
Courriel : [contact@eurenumerique.fr](mailto:contact@eurenumerique.fr)

Réunion du 28 avril 2017

Objet : **Modification du tableau des effectifs**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu la délibération n°2015-035 du Comité syndical du 9 décembre 2015 portant modification du tableau des effectifs ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 avril 2017 à l'Hôtel du Département à Evreux,  
le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la modification du tableau des effectifs,
- D'adopter le tableau des effectifs présenté,
- D'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un agent sur un emploi non-permanent pour une durée de 18 mois dans le respect des crédits alloués lors de l'adoption du budget.

- Nombre de voix pour :
    - Collège EPCI : 26
  - Collège Conseil Départemental : 15
  - Nombre de voix contre :
    - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
- 
- Abstention :
    - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
- 

Fait à Evreux, le 28 avril 2017

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Hervé Maurey**

